



**A la création du club en 1979 l'article 1 du statut était le suivant :**

*L'association dite : « CYCLOTOURISTES DUNOIS » a pour objet l'incitation à la pratique du cyclotourisme, l'entretien de relations d'unité et de camaraderie, l'appréciation des loisirs du cyclisme non compétitif. »*

**En 2015 l'article 28 du nouveau statut est le suivant :**

*« Ethique ; Le cyclotourisme étant une activité sportive de loisir et de plein air, touristique et culturelle excluant tout esprit de compétition, l'association n'organisera aucune épreuves tendant à comparer les performances de ses membres. Elle s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFCT »*

*36 ans séparent ses 2 articles mais comme vous le constatez, l'esprit reste le même. Venez donc nous rejoindre de 7 à 100 ans pour partager les routes de notre joli pays.*

*Les membres du bureau*